

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL –
du 13/02/2024 à 19h

Le 07/02/2024, convocation a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal, pour la réunion du 13/02/2024 ; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le TREIZE FEVRIER, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/02/2024

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Martine BAURIN - Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Jean-Marc BERNARD - Claudie DURIEUX - Christiane DENORME - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN - Guy JATIVA - Florence LIENARD - Freddy SZYMCZAK -

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Brigitte HARLAUX qui a donné procuration à Didier Lenne

François LO PRESTI qui a donné procuration à Jean Marc Bernard

Isabelle HUBLART qui a donné procuration à Bruno Cellier

Mathilde POLACCI qui a donné procuration à Florence Lienard

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 31/01/2024 ;
- Demande de DETR 2024 : réfection et ajout de construction salle des fêtes ;
- Demande de FSIC 2024 : réfection et ajout de construction salle des fêtes ;
- Demande de FSIC 2024 : extension de l'école maternelle de l'Aunelle ;
- Avenant N°1 aux honoraires de la maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école maternelle de l'Aunelle, CREDO ARCHITECTURE ;
- Questions diverses.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 31.01.2024

Après lecture du Procès-verbal de la séance du 31.01.2024, l'Assemblée n'ayant pas de remarques, il est donc approuvé, à l'unanimité.

Demande de DETR 2024 : réfection et ajout de construction salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Salle des Fêtes est interdite et fermée au public depuis la mi-septembre 2023. Les conditions climatiques de cet été, avec alternances de fortes pluies et de fortes chaleurs ont déstabilisé l'ancienne structure bois du plafond. L'apparence extérieure de la toiture semblait saine et ne laissait pas prévoir une certaine vétusté et un manque d'étanchéité. Il faut donc refaire la toiture, le plafond (qui sera abaissé), isoler les combles, l'électricité et l'éclairage intérieur et procéder à la rénovation de la peinture. Une remise – local de stockage de matériels divers- sera construit dans le prolongement de la bâtisse, donnant sur la cour de la micro-crèche. M. Szymczak demande si la wifi est installée dans ce bâtiment. M le Maire lui répond que oui et qu'éventuellement elle pourrait être proposée lors des locations de salles. Par contre, la salle polyvalente n'en est pour le moment pas équipée.

Ainsi sur proposition, après en avoir discuté, et après vote, à l'unanimité, l'assemblée décide

- D'adopter le projet de rénovation de la salle des fêtes, avec ajout d'un local réserve, tel que décrit, pour un montant de 90 710 € HT ;
- D'arrêter le plan de financement et l'inscription au BP 2024 ;
- De solliciter l'Etat dans le cadre de la DETR 2024 à hauteur de 40% soit 36 284 € ;
- Et Valenciennes Métropole pour le FSIC 2024 à hauteur de 27 355.96 € ;
- Et autorise Monsieur le Maire, ou le 1^{er} adjoint, M. Didier Lenne, à signer tout document se rapportant à ce projet.

Ici M. Lenne rajoute que l'expert de l'assurance communale est passé ...la vétusté du bâtiment est telle que la commune ne percevra aucune indemnisation pour ce sinistre.

Demande de FSIC 2024 : réfection et ajout de construction salle des fêtes

Monsieur le Maire reprend les termes énoncés précédemment mais concernant la subvention possible du FSIC 2024 par le biais de Valenciennes Métropole. Ainsi après écoute, discussion et, vote à l'unanimité, l'assemblée décide d'adopter le projet, d'arrêter le plan de financement comme déjà énoncé, de solliciter le FSIC et d'autoriser Monsieur le Maire, ou le 1^{er} adjoint, M. Didier Lenne, à signer tout document se rapportant à ce projet.

Demande de FSIC 2024 : extension de l'école maternelle de l'Aunelle

Après rappel des subventions déjà obtenues – ADVB 2022 pour 190 815 euros et DSIL 2023 pour 100 000 euros sur ce projet, et vote à l'unanimité, l'Assemblée ayant adopté le projet d'extension de l'école maternelle de l'Aunelle, lors des précédentes réunions du conseil municipal :

- arrête le plan de financement ;
- sollicite VALENCIENNES METROPOLE à hauteur de 128 034.14 euros pour la Subvention FSIC 2024 ;
- Et autorise Monsieur le Maire, ou le 1^{er} adjoint, M. Didier Lenne, à signer tout document se rapportant à ce projet.

Avenant N°1 aux honoraires de la maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école maternelle de l'Aunelle, CREDO ARCHITECTURE

M. Le Maire explique que suite à la délibération n° 03.02/2023 en date du 07/02/2023, il y a lieu de revoir les honoraires du maître d'œuvre, conformément au CCAP.

Après présentation, discussion et vote, l'Assemblée valide, à l'unanimité, le montant de 39 752.22 HT (dont 4 851.94 HT pour la mission OPC) soit un TOTAL TTC de 47 702.66 euros, au lieu de 44 181 .60 euros, initialement prévu.

Ces honoraires seront répartis entre CREDO ARCHITECTURE, BATECA INGENIERIE et M3C INGENIERIE.

Informations données

M. Lenne donne lecture des devis

1/pour les cinq quarts :

- pour le prolongement des trottoirs. En effet, depuis l'installation des commerces, et l'afflux des clients et donc de piétons, il devient nécessaire de mettre en sécurité la zone. La bute sera reprofilée tout en restant dans le domaine public, les trottoirs feront au minimum 1.20 mètres de large ;
- pour un feu tricolore pour lequel le Département peut subventionner à 50%, sachant que l'entretien et la maintenance resteront à charge communale ;
- pour la refonte globale de l'éclairage public dans ce secteur ;

2/ pour l'éclairage public :

- rue de Roisin qui serait refaite à neuf, les deux anciens luminaires seraient ré-installés dans la rue Landelin, permettant ainsi d'étaler la dépense sur deux exercices ;
- au carrefour rue de Tonvoy et du CD50 : avec notamment du câblage qui permettrait d'alimenter les poteaux existants qui pourraient alors être ré-équipés en LED.

M. le Maire intervient également :

- l'Etat demande de rendre un avis concerté sur les zones d'accélération d'énergie (ZADER)...endroits stratégiques qui permettraient de créer, fournir de l'énergie en tout genre (photovoltaïque, éolien, méthane, hydraulique...). Un cadastre solaire a même été élaboré permettant de connaître rapidement les secteurs, des zones bien cernées et concernées pour ce type d'énergie.

Des consultations publiques, des avis du conseil municipal et des passages en commission à valenciennes métropole seront à prévoir pour une meilleure connaissance et interprétation de ces données. Le fait de porter à zéro le recensement de ces zones nécessitera-t-il des réunions et concertations ? la question a été posée aux services compétents.

- Le dossier de la construction de la caserne des pompiers suit son cours, Valenciennes Métropole ne demande plus de compensation par rapport à ce terrain fourni par la commune. Le rapport de la commissaire enquêtrice a été rendu.

Enfin, une réunion publique aura lieu à l'étage du cœur de vie, le 22/02/24 à 18 heures, ce, suite à la réception de la pétition des riverains et au projet d'installation des Stop dans la rue de Tonvoy, le but final pour tous étant de faire ralentir la vitesse. Les riverains seront certes présents, mais aussi les gendarmes pour expliquer et surtout accompagner la commune et les riverains dans cette démarche sécuritaire.

Le Secrétaire,
Thomas HALLUIN

Le Maire,
Bruno CELLIER

